



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0709

CFVU DU 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DU CIEPT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 juillet 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DU CIEPT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/07/2022.*

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.